



Compte Rendu Audio conférence du 03 Avril 2020

Le 03 Avril 2020 s'est tenu une audio conférence de la DR de Guadeloupe au sujet de la pandémie de Covid 19 d'une heure et trente minutes relatif au confinement et aux effets de l'épidémie de SRAS Cov 2 (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère Coronavirus 2) sur les effectifs et le fonctionnement de la DR.

Après avoir écouté l'ensemble des questions des OS (SOLIDAIRES (représentés par ses co secrétaires régionaux), CGTG, UNSA et SNCD.FO) afin de fluidifier les débats, le Directeur Régional a répondu à nos interrogations.

La crise étant sans précédent avant, la Douane de Guadeloupe malgré le paradoxe effectue la continuité du rôle de l'état. Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) s'est concentré sur les missions essentiels de la douane (dédouanement, normes, sécurité, etc)

Concernant le volet ressources humaines.

Environ une trentaine d'agents par jour en présentiel, Cinquante en télétravail, un tiers en garde enfants et un tiers en maladie, confinés ou AEA.

L'ensemble des brigades de douanes sont confinés hormis la BSE du Raizet avec 4 agents, dont un encadrant, à la taxation par jour de 12h00 à 22h00, 10 agents ayant été placé en quatorzaine suite à un cas possible et la BSE de Basse Terre qui a effectué un contrôle 63ter cette semaine.

Les bureaux CO/AG fonctionne en dégradé.

L'immeuble Lysa est fermé hormis deux agents du CLI assurant le suivi des informations de 07h00 à 16h00 et le chef de service du Bureau de Pointe à Pitre.

Le bureau du Raizet assure une présence par 4 agent dont un encadrant de 10h00 17h00 et 2 agents à la Messagerie.

Le Bureau de Jarry ne subit pas de confinement total afin d'assurer une continuité de l'action de la douane d'où un nombre limité d'agents faisant la réception du public malgré une réduction conséquente du flot. Présence d'environ 7 agent par semaine dont 2 chefs de service.

La recette régionale du fait de l'impossibilité de télétravail total a un présentiel de 3 agents environ 5 h par jour.

La Direction est aussi fermé hormis le Directeur présent tous les jours et occasionnellement des agents ou les chefs de pole.

20 agents environ en quarantaine dont la fin ce week-end pour 17. Deux grands types de contamination, retour de croisière et retour de France.

Actuellement 6 agents malades mais aucun hospitalisés, un seul a été hospitalisé mais est déjà de retour chez lui et toujours confiné. Ses collègues proches sont guéris et ont pour certains repris le travail.

Et 3 agents sont bloqués en France.

Fonctionnement des services

Le DR a rappelé la nécessité de l'application des règles de distanciation et d'hygiène tel que préconiser par la DG .

Utilisation des moyens de protection (lavage des mains, distance minimal fournis par l'administration, mise en place de moyens (plaque de plexiglas) à la taxation au raizet et au bureau de pointe à pitre (un devis en attente de la décision du CHSCT pour des hygiaphone mobile), un agent par bureau, deux agents par véhicule en diagonale.

Le port du masque est préconiser pour les malades pour ne pas contaminer d'autres personnes, de même que les gants à usage unique et temporaire afin d'éviter une contamination de la main aux yeux par exemple . A ce sujet le stock de la DR est d'environ 5000 masques (commande supplémentaire en attente), ainsi qu'environ 20000 gants et une commande de 25000 supplémentaires. Elle détient aussi 20 litres de gel et 20 litres supplémentaires sont en attente.

Une partie de ses moyens à été donné aux garde cotes, à la DOD et en prévision à la Bse de St martin par solidarité douanière

Questions/Réponses

Quid de la validité et du port des masques ?

Pas de contradiction avec les protocoles mis en place, les masques sont destinés aux malades, mais le port est autorisé aux agents de la surveillance lors de contrôle. Leur validité est définie par le corps médical et la note DG diffusée précédemment. Les masques détenus par la DR de Guadeloupe sont valides. L'agent doit avant de l'utiliser effectuer un contrôle visuel de l'aspect et des élastiques de maintien.

Les règles de confinement ?

Il s'agit d'une responsabilité individuelle et collective. Le respect des règles édictées par la DG doit être respecté. Distanciation et lavage des mains. Les consignes doivent être rappelées par l'encadrement.

Le nettoyage des locaux ?

La contamination suite à un contact avec une matière inerte est variable et aléatoire et le nettoyage plusieurs jours après une contamination est quasiment inutile. Mais le nettoyage des bureaux des agents contaminés a été effectué même en l'absence des agents d'entretien habituel. Un marché a été passé en ce sens avec une société.

Déroulement du contrôle de la Bse de Basse Terre ?

Le contrôle a eu lieu sur Jarry et les consignes de sécurité pour les gants et les masques ont été rappelées.

L'attestation dérogatoire suffit-elle ?

Les agents doivent utiliser celle fournie par la DR, car il semblerait que la commission d'emploi ne suffit pas.

Un agent revenant de CM et devant reprendre doit-il être mis automatiquement en AEA ?

Il faut que l'agent se réfère à son chef de service et ensuite avec le pôle RH. Toute situation connue est transmise au médecin de prévention et à l'ISST.

Les agents en garde enfant perdent-ils l'ARTT ?

Pas de réponse à ce sujet.

Qu'en est-il de la reprise du travail en sortie de contamination et à la fin du confinement ?

Concernant la reprise après contamination, les recommandations du Médecin de Prévention est une reprise environ 20 jours après le début de la quinzaine, mais si un doute subsiste, le confinement est prolongé. Mais celui-ci rappelle les limites de sa responsabilité et que l'avis qui prime est celui du médecin traitant.

Au sujet de la reprise à la fin du confinement, une période supplémentaire de 15 jours a été rajoutée et pour l'instant, il n'y a pas de réponse sur les modalités de reprise. Des instructions seront données par la DG et mises en place par une note.

Voilà chers et chères collègues le résumé de l'audio conférence

A l'ouest rien de nouveau

Le Directeur martèle le respect des règles de distanciation et de précautions. La DR est suffisamment équipée en gants, en masques et en gel hydroalcoolique, de même que la mise de moyens physiques de protection.

Ces mesures seront-elles suffisantes en cas de reprise même partielle de l'activité professionnelle des agents des douanes de Guadeloupe ?

En tout état de cause

Protégez vous Protégez vos proches Respectez les règles de Confinement

Les Co secrétaires